



FICHE INSCRIPTION

Personne mineure

SAISON 2025/2026

Nom de l'inscrit : Prénom de l'inscrit :
Date de naissance : Catégorie : C/Ceinture :
N° Tel de la Mère : N° Tel du Père :
Adresse domicile :
Adresse Mail (en lettres capitales) :

Pièces à fournir

- ☐ Le questionnaire santé (ci-joint) renseigné et signé.
☐ Un certificat médical avec la mention « Absence de contre-indication à la pratique du Judo » (dans le cas où les réponses au questionnaire santé ne sont pas toutes négatives)
❖ Renseignements médicaux : contre-indication à certains traitements médicaux, allergies, etc... :
.....
☐ Frais d'inscription ☐ Règlement intérieur à lire et à signer

Les documents et règlements nécessaires à l'inscription doivent être fournis avant le 3^{ème} cours de judo, à défaut l'enfant ne pourra être admis

PAIEMENTS

Les tarifs ci-dessous comprennent
une adhésion de 10€ + une licence fédérale de 45€ + une cotisation

	CATEGORIES	TARIFS
☐	EVEIL JUDO (2020)(5 ans) / ECOLE JUDO 1 (2019)(6 ans) / ECOLE JUDO 2 (2018)(7 ans) / POUSSINS (2017-2016)(8-9 ans)	120 €
☐	BENJAMINS (2015-2014)(10-11 ans) / MINIMES (débutant+confirmé)(2013-2012)(12-13ans) / CADETS & + (2011 & +)(14 ans & +)	140 €

	MODES DE PAIEMENT	MONTANTS	MODES DE PAIEMENT	MONTANTS
ADHESION ANNUELLE	☐ Espèces	€	☐ Attestation Pass'Sport (50 €)	€
	☐ Carte bancaire	€	☐ Aide CE (Aide Comité d'entreprise)	€
	☐ Cheque 1 N° : (octobre)	€	☐ ANCV (Chèques vacances)	€
	☐ Cheque 2 N° : (Décembre)	€	☐ Carte Pass'Région (Lycéens) (30 € (les Garçons) / 60 € (les filles))	€
	☐ Cheque 3 N° : (Février)	€	☐ Carte TATTOO (Collégiens) (60 € Max)	€
	☐ Aide sociale (département de l'Isère)	€	☐ Reduction Famille (-10€ à partir de 2 ^{ème} enfant)	- €
TOTAL				€

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

		Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.	
		Tu es : ☐ une fille ☐ un garçon	Ton âge : ans
			OUI NON
L'année dernière	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
les 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
	Pleures-tu plus souvent ?		
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
		À faire remplir par les parents	
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

NOM ET PRENOM

SIGNATURE PARENT /TUTEUR



Autorisation parentale ou tuteurs pour les mineurs

Je soussigné (Nom et Prénom)
Agissant en qualité de (Parents ou Tuteurs)
Demeurant à l'adresse suivante
☐ **Autorise** mon fils /ma fille à pratiquer le judo aux cours de l'ASMD judo.
J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident, survenue pendant les cours, les manifestations ou les déplacements.
☐ **Autorise l'ASMD judo** à diffuser la photographie de mon enfant sur tous supports de communication du club
(pour mineurs et adultes).

Date

Signature des parents/tuteurs

Règlement Intérieur

Article 1 - Dispositions générales

Le présent règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Article 2 - Certificat médical

Le certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du Judo en compétition est obligatoire pour l'inscription. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. Si le club n'est pas en possession de ce document, l'accès au tatami sera refusé au pratiquant.

Article 3 - Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants :

- Jusqu'à l'arrivée du professeur
- Dans les couloirs et vestiaires du dojo
- Après la fin de la séance d'entraînement

Le Club ne prend en charge les enfants que dans le Dojo.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours, sauf autorisation du professeur.

Responsabilité des dirigeants : Les parents sont responsables de l'enfant jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami. Les parents des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant et lui remettre l'enfant dans l'enceinte du dojo. La responsabilité des dirigeants n'est engagée qu'à partir du début du cours et s'arrête à la fin du cours. Les parents sont responsables de leurs enfants dans les couloirs et vestiaire du Plateau. Les parents dégagent la responsabilité du club pour les enfants venant seuls aux cours et aux activités. En cas de problème survenu lors du trajet et en dehors des cours, l'ASMD judo ne saurait être tenu pour responsable.

Article 4 - Ponctualité

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Article 5- Comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Bureau.

Article 6 - Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription se compose de :

- Une fiche de renseignements
- Le questionnaire médical rempli ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition
- La cotisation au club
- La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal si le pratiquant est mineur.

La signature implique l'acceptation totale du présent règlement.

- **Les documents et règlement nécessaires à l'inscription doivent être fournis avant le 3^{ème} cours de judo, à défaut, l'enfant ne pourra être admis.**

Le règlement cependant peut être réglé en trois fois.

L'adhésion à l'ASMD judo ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Tout dossier incomplet sera refusé et par conséquent l'accès du pratiquant aux tatamis sera refusé.

Article 7 - Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu'au dojo.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant le début du cours.

Il est interdit de consommer chewing-gums, bonbons et autres denrées sur les tatamis.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 8 - Saison sportive

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin.

Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Nom et Prénom

Signature (Précédée de la mention lu et approuvé)